



# COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 décembre 2022

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BURRUS

**ETAIENT PRESENTS:** Adjoint : Marie-Christine DORSCHNER, Olivier GING et Damien VOGT  
Claire BRINI, Paulette HAEHNEL, Martin EYERMANN, Laurence CAVRO, Daniel BAUER, Anastasie LEIPP, Daniel OTT,  
Eddy RAMSPACHER, Christine GOETZMANN

**ABSENT excusé :** Loïc KRIEGER

**ABSENT non excusé :** 0

**Procuration :** 1

**Date de dépôt de la convocation :** 29 novembre 2022

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 7 novembre 2022, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, nomme un secrétaire de séance : Daniel OTT

Avant de démarrer la séance, le Maire souhaite remercier les membres du conseil municipal pour leur investissement et le travail accompli.

### 1. AFFAIRES GENERALES

#### **OBJET : Renouvellement du bureau de l'Association Foncière - Choix des délégués** **DCM 576/2022**

Monsieur le Maire, Daniel BURRUS présente au Conseil Municipal le courrier du Président de l'Association Foncière concernant le renouvellement du bureau de l'association foncière à compter du 15 décembre 2022.

Le Conseil Municipal doit désigner les représentants qui siègeront au sein du nouveau bureau :

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne à l'unanimité :

- Damien VOGT, représentant du Maire, membre de droit

3 **Propriétaires titulaires** de parcelles incluses dans le périmètre de l'Association Foncière :

- Daniel BURRUS
- Martin EYERMANN
- Christine GOETZMANN

2. **Propriétaires suppléants** de parcelles incluses dans le périmètre de l'Association Foncière :

- Daniel BAUER
- Olivier GING



# COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

## 2. AFFAIRES FINANCIERES

### OBJET : Installation de lampadaires solaires sur les parkings de la Cour du Bosco et du cimetière catholique

L'adjoint au Maire, Olivier GING, chargé des finances, expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'installer des lampadaires solaires à détecteurs de mouvements sur le parking de la cour du Bosco (Messtiplatz) et sur le parking du cimetière catholique pour sécuriser ces emplacements en raison de l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h.

Les travaux suivants seront réalisés :

#### PLAN DE FINANCEMENT

	Dépenses € HT	Recettes €
Fourniture de deux lampadaires solaires Parking Cour du Bosco : NOVEA_COMBI_TOP_2	5 850,84 €	
Fourniture de deux lampadaires solaires Parking cimetière : NOVEA_COMBI_TOP_1	4 214,78 €	
Fourniture et pose de massifs + pose des ensembles solaires	4 164,00 €	
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b>14 229,62 €</b>	
Subventions		
Collectivité Européenne d'Alsace (30%) Fonds de solidarité communale		4 268,89 €
DETR ETAT (40%)		5 691,85 €
<b>Auto financement</b>		<b>4 268,88 €</b>
<b>TOTAL DU PROGRAMME</b>	<b>14 229,62 €</b>	<b>14 229,62 €</b>

Le Conseil, après en avoir délibéré à :

POUR :13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

**SOUHAITE** réaliser ces installations

**AUTORISE** le Maire à présenter les demandes de subventions

**AUTORISE** le Maire à signer les devis les mieux disant



## COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

### **OBJET : Présentation du rapport sur les actions de la commune suite aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Grand-Est**

En application de l'article L.243-9 du Code des Juridictions Financières, qui dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L.143-9 »

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** Le Code des Juridictions Financières et notamment son article L.243-9
- Vu** La délibération n° 520/2021 du 6 septembre 2021 de présentation du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes,

#### CONSIDERANT :

- Que la Chambre Régionale des Comptes du Grand-Est a procédé au contrôle de la gestion de la commune pour les exercices 2015 et suivants,
- Qu'à l'issue de ce contrôle, la Chambre Régionale des Comptes a transmis un rapport d'observations définitives à la commune le 5 juillet 2021,
- Que le rapport d'observations définitives, ayant été présenté à l'assemblée délibérante en date du 6 septembre 2021,
- Que la collectivité doit présenter un rapport sur les actions entreprises suite aux observations de la Chambre régionale des comptes,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité

- Le Conseil Municipal prend acte du rapport des actions de la collectivité suite aux observations de la Chambre régionale des comptes en annexe.

### **3. AFFAIRES SCOLAIRES**

### **OBJET : Nomination des délégués du SIVOS « le Piémont des Vosges du Nord »**

L'adjoint au Maire, Olivier GING, rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération DCM n° 572/2022 du 3 octobre 2022 qui porte sur la création et l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) « Le Piémont des Vosges du Nord ».

Les statuts du SIVOS ainsi adoptés par le Conseil municipal, indique dans son article 7a que chaque commune est représentée dans le comité par trois délégués titulaires et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal doit désigner les représentants qui siègeront au sein du comité syndical :

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne à l'unanimité :



## COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

3 délégués titulaires :

- Martin EYERMANN
- Daniel BURRUS
- Olivier GING

1 délégué suppléant :

- Laurence CAVRO

### 4. DIVERS

- Finalisation de l'organisation du spectacle de Noël itinérant des 17, 18 et 20 décembre : la circulation sera gérée par des élus.
- Finalisation de l'organisation de la fête des seniors.
- La distribution du bulletin municipal se fera la semaine avant Noël.

La séance est levée à 22h20

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire :



Daniel BURRUS

Secrétaire de séance :